



BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE

EUROSYSTEME

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

19 juillet 2016

Résultats de l'enquête de juillet 2016 sur la distribution du crédit

bancaire dans la zone euro

- Nouvelle amélioration des conditions d'emprunt pour les entreprises et les ménages, et hausse persistante de la demande pour toutes les catégories de prêts
- L'activité de fusion-acquisition a joué un rôle important par la contribution qu'elle a apportée à la demande de crédits des entreprises
- Les banques de la zone euro ont continué de renforcer leurs fonds propres et de réduire leurs actifs pondérés des risques
- Les banques ont participé aux TLTRO II principalement pour des raisons de rentabilité
- Le nombre de banques indiquant que les TLTRO apportent une contribution positive à leur propre rentabilité a été plus élevé

Dans l'enquête de juillet 2016 sur la distribution du crédit bancaire effectuée par la Banque centrale européenne (BCE), les banques de la zone euro ont fait état d'un nouvel assouplissement net des critères d'octroi des prêts aux entreprises au deuxième trimestre 2016 (un pourcentage net de - 7 %, contre - 6 % au trimestre précédent), légèrement supérieur à leurs anticipations formulées lors de la précédente campagne. La pression concurrentielle est restée le principal facteur à l'origine de cet assouplissement. En outre, les critères d'attribution des prêts au logement accordés aux ménages se sont légèrement assouplis (un pourcentage net de - 2 %), après un durcissement net (4 %) au trimestre précédent et alors que les banques anticipaient un nouveau durcissement net des critères d'octroi.

L'assouplissement net des modalités et conditions générales de crédit pratiquées par les banques sur les nouveaux prêts s'est poursuivi pour les prêts aux entreprises et aux ménages, en raison essentiellement d'un nouveau resserrement des marges sur les crédits standard.

La demande nette de prêts a poursuivi sa progression pour toutes les catégories. Les principaux facteurs à l'origine de la demande nette de crédits des entreprises au deuxième trimestre 2016 ont été les activités de fusion-acquisition, les stocks et le fonds de roulement, le niveau général des taux d'intérêt et

Banque centrale européenne Direction générale Communication
Division Relations avec les médias, Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne
Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, internet : www.ecb.europa.eu

Reproduction autorisée en citant la source.

Traduction : Banque de France

le refinancement de la dette, tandis que la contribution positive de la FBCF a encore diminué. La demande nette de prêts au logement s'explique par la faiblesse générale des taux d'intérêt, par des perspectives toujours favorables sur le marché de l'immobilier résidentiel et par la confiance des consommateurs.

S'agissant de l'accès des banques de la zone euro au financement, l'accès au financement de détail s'est amélioré au deuxième trimestre 2016. En ce qui concerne le financement sur les marchés, l'accès aux titres de créance et à la titrisation s'est amélioré, tandis que l'accès aux marchés monétaires s'est détérioré.

En ce qui concerne l'incidence probable des évolutions réglementaires et prudentielles en cours, les banques de la zone euro ont continué de s'adapter aux mesures réglementaires et prudentielles au premier semestre 2016 en renforçant de nouveau leurs fonds propres et en réduisant leurs actifs pondérés des risques, cette réduction s'expliquant principalement par une baisse des prêts plus risqués.

S'agissant des opérations de refinancement à plus long terme ciblées (TLTRO) effectuées par l'Eurosystème, 60 % des banques de la zone euro interrogées ont indiqué qu'elles avaient participé à la première opération TLTRO II, principalement pour des raisons de rentabilité. Plus de la moitié des banques ont déclaré que les précédentes TLTRO avaient contribué à une amélioration de leur rentabilité, soit un pourcentage plus élevé que lors des précédentes campagnes. Le principal effet des TLTRO sur la distribution de crédit s'est exercé *via* des évolutions persistantes des modalités et conditions attachées aux prêts, plutôt que des modifications des critères d'octroi.

L'Eurosystème a mis au point cette enquête sur la distribution du crédit bancaire, qui est conduite quatre fois par an, afin de mieux appréhender le comportement des banques en matière de prêt dans la zone euro. Les résultats présentés dans l'enquête de juillet 2016 portent, sauf indication contraire, sur les évolutions intervenues au deuxième trimestre 2016 et les changements attendus au troisième trimestre 2016. L'enquête de juillet 2016 sur la distribution du crédit bancaire a été réalisée entre le 14 et le 29 juin 2016, période qui intègre des réponses fournies avant et après le référendum organisé par le Royaume-Uni sur sa participation à l'Union européenne. 141 banques ayant pris part à l'enquête, le taux de réponse est de 100 %.

**Pour toute demande d'information, les médias peuvent s'adresser à Stefan Ruhkamp
(tél. : +49 69 1344 5057).**

Banque centrale européenne Direction générale Communication
Division Relations avec les médias, Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne
Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, internet : www.ecb.europa.eu

Reproduction autorisée en citant la source.

Traduction : Banque de France

Notes :

- Les séries nationales et celles relatives à la zone euro sont disponibles sur le site internet de la BCE à partir du *Statistical Data Warehouse* (Entrepôt de données statistiques) de la BCE. Le rapport peut être consulté à l'adresse <http://www.ecb.europa.eu/stats/money/surveys/lend/html/index.en.html>.
- Des séries de données détaillées pour les résultats agrégés de la zone euro sont disponibles sur le site internet de la BCE à partir du *Statistical Data Warehouse* de la BCE (<http://sdw.ecb.europa.eu/browse.do?node=9484572>). Les résultats nationaux publiés par les différentes banques centrales nationales peuvent être obtenus à l'adresse <http://www.ecb.europa.eu/stats/money/surveys/lend/html/index.en.html#country>.